

D 250325-11

Accusé certifié exécutoire

## DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réception par le préfet : 31/03/2025  
Annexes : 31/03/2025-----  
**DE LA COMMUNE DE VIRIAT****Séance du 25 mars 2025**

Sur convocation en date du 19 mars 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 25 mars 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
BURTIN Béatrice	JANODY Patrice	CHANEL Serge
JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin	VINIERE Michel
LAUPRETRE Patrick	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	JOSSERAND Raphaël

Étaient excusés :

Sandra MERLE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET  
Meryl BURDY a donné pouvoir à Isabelle MARION  
Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Annick LACOMBE  
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Anja SCHUBERT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 29

**Secrétaire de séance** : Myriam BRUNET

**FONGIBILITE DES CREDITS**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué aux Finances et Tarifs, Ressources Humaines, Commerces, Partenariats financiers

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire ayant eu lieu en séance du Conseil municipal du 25 février 2025 lequel a permis de faire le point sur l'estimation prévisionnelle du Compte Administratif Communal 2024, l'évolution des indicateurs d'épargne, l'évolution de l'encours de la dette, les caractéristiques de l'encours de la dette, la capacité de désendettement, le point sur les engagements pluriannuels, les éléments relatifs à la situation financière de la Commune pour l'année écoulée, l'évolution des recettes de fonctionnement, le point sur les dépenses d'investissement réalisées et les orientations pour 2025

Vu les propositions de la commission des Finances, réunie le 18 mars 2025, qui a examiné le projet de budget primitif 2025 de la Commune,

Vu d'une part la présentation du projet de budget effectuée par M. Blanc, à l'appui d'un diaporama projeté en séance, et d'autre part, les documents budgétaires communiqués à l'ensemble des membres du Conseil municipal conformément à l'article L5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :**

- autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement)

Le Maire,  
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,  
Myriam BRUNET

